

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE MARIE DE RE

2026 – 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE AVRIL à 19h30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de M. Franck MUSSILLIER.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 8

Date de la convocation : 17 avril 2026

PRÉSENTS : Patrice DUNAIS, Lysiane LE RIBLAIR, Laurence LOPEZ, Charlotte MOCEK, Franck MUSSILLIER, Estelle NEVIERE, Marylène PERIER, Jean-Claude PORTÉ

ABSENTE : Nadège FOURMY MOUET

Désignation du secrétaire de séance : Estelle NEVIERE

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS doit élire en son sein un Vice-Président qui préside le Conseil d'Administration en l'absence du Maire. Il précise que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à se porter candidats.

Candidature déclarée :

- **Mme Estelle NEVIERE**

DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de membres présents : **8 (huit)**
- Nombre de votants (présents + procurations) : **8 (huit)**
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : **0 (zéro)**
- Nombre de suffrages exprimés : **8 (huit)**
- Majorité absolue : **5 (cinq)**

A obtenu :

- **Mme Estelle NEVIERE : 8 (huit) voix**

Le Conseil d'Administration :

- **PROCLAME** Mme Estelle NEVIERE élue **Vice-Présidente** du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sainte-Marie-de-Ré.
- **DIT** que la Vice-Présidente pourra recevoir les délégations de signature et de fonction du Président dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- **CHARGE** le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet et d'en assurer la publication.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 04 mai 2026

La secrétaire de séance,
Estelle NEVIERE



Le Président du C.C.A.S.
Franck MUSSILLIER

